

Résumé

Programme de baccalauréat en musique

Mai 2018

Description sommaire du programme

Le programme de baccalauréat en musique à l'Université de Sherbrooke se concentre essentiellement sur la dimension pratique du domaine, c'est-à-dire l'interprétation, la composition et la pédagogie. Toutefois, pour répondre aux besoins de formation spécifiques aux profils de sa clientèle, ces trois champs d'étude du programme apparaissent sous cinq cheminements :

- Le cheminement en interprétation classique (concentrations instrument et chant)
- Le cheminement en interprétation jazz
- Le cheminement en pédagogie
- Le cheminement personnalisé
- Le cheminement en composition et musique à l'image

Le programme du baccalauréat en musique confère le grade de Bachelier ès arts (B.A.) après la réussite de 90 crédits d'activités pédagogiques. Parmi ces 90 crédits, 11 crédits d'activités pédagogiques du tronc commun sont obligatoires aux cinq cheminements du programme. Le nombre d'activités pédagogiques à option et au choix dépend du profil particulier de chaque cheminement. En 2013, cette répartition des types d'activités a été révisée. Le tableau suivant montre la structure actuelle du programme.

Tableau 1
Structure du programme de baccalauréat en musique

Activités pédagogiques	Tronc commun	Activités pédagogiques de cheminement			Activités pédagogiques de concentration			Total des crédits
		Obligatoires	À option	Au choix	Obligatoires	À option	Au choix	
Cheminement en interprétation musicale	11	14	---	---	42	14-23	0-9	90

classique (instrument)								
Cheminement en interprétation musicale classique (chant)	11	14	---	---	48	8-17	0-9	90
Cheminement en interprétation musicale jazz	11	63	10-16	0-6	---	---	---	90
Cheminement en composition et musique à l'image	11	48	28-31	0-3	---	---	---	90
Cheminement personnalisé	11	---	70-79	0-9	---	---	---	90
Cheminement en pédagogie musicale	11	18	46-61	0-15	---	---	---	90

Membres du comité d'évaluation de programme

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes*. Les personnes suivantes constituaient le comité :

- Jacinthe Harbec, présidente du CÉP, professeure titulaire à l'École de musique et responsable du cheminement en composition et musique à l'image du baccalauréat en musique
- André Cayer, professeur agrégé et directeur de l'École de musique et responsable du cheminement personnalisé du baccalauréat en musique
- Mario Boivin, professeur agrégé à l'École de musique, responsable du cheminement en interprétation jazz du baccalauréat en musique
- Jean-François Latour, professeur suppléant à l'École de musique et responsable du cheminement en interprétation classique du baccalauréat en musique
- France Jutras, professeure titulaire au département de pédagogie, Faculté d'éducation, membre externe
- Chantale Dodier, conseillère pédagogique à l'École de musique et responsable du cheminement en pédagogie musicale du baccalauréat en musique
- Thierry Pilote, chargé de cours à l'École de musique au baccalauréat en musique
- Samuel Galer Larouche, étudiant au baccalauréat en musique

Contexte

L'historique du programme est directement lié à l'ouverture de l'École de musique en 1992. La création de l'École de musique est le résultat de la concertation de nombreuses personnes issues du milieu musical et culturel en Estrie. Depuis plusieurs décennies, la communauté souhaitait mettre sur pied un programme d'enseignement supérieur de la musique sous la forme de faculté universitaire ou d'un conservatoire, afin que la musique soit enseignée dans la région à tous les niveaux scolaires, du primaire à l'université. Après une première tentative infructueuse en 1980, le baccalauréat en musique est finalement créé au printemps 1992. L'École de musique, qui a le statut de faculté monodépartementale, ouvre officiellement ses portes à l'automne suivant.

Après trois années d'implantation, l'École de musique compte une cinquantaine d'étudiants. La direction de l'Université considère que ce nombre est insuffisant pour assurer sa pérennité. Conséquemment, l'École de musique connaît une période critique à partir des années 1995, au point où elle est menacée de fermeture en 1999. C'est grâce au soutien de la communauté sherbrookoise (notamment les institutions d'enseignement à vocation musicale et les divers organismes culturels, tels que le Conseil de la culture de l'Estrie, la Société Radio-Canada, l'Orchestre symphonique de Sherbrooke et le Centre d'arts Orford) que l'existence de l'École de musique est maintenue. La direction universitaire propose alors de modifier son statut facultaire, et l'École de musique devient un département rattaché à la Faculté des lettres et sciences humaines.

À partir de 2000, l'École de musique s'est développée significativement. Plusieurs programmes et microprogrammes de 1^{er} et de 2^e cycles ont vu le jour. Parmi ceux-ci, nommons la première édition de l'École d'été de chant choral en 2001 et l'implantation de la maîtrise en direction chorale en 2003, qui constituent des programmes avec des approches pédagogiques témoignant de l'esprit innovateur de l'institution en se démarquant véritablement des autres universités.

C'est dans cet état d'esprit d'ouverture et de dynamisme que s'est développé le baccalauréat en musique à travers le temps. En 1997, soit cinq ans après sa création, le programme connaît une restructuration majeure. S'ajoute, aux deux cheminements initiaux (interprétation et musique générale), un troisième cheminement : interprétation jazz. À partir de 2003, le programme est soumis au processus d'évaluation périodique. Au cours de ces travaux, une refonte de programme s'est imposée. Le baccalauréat rassemble cinq cheminements à partir de 2004. La dernière modification majeure date de 2013. Dans le but de saisir les opportunités offertes par les tendances émergentes dans le domaine de la création, le cheminement en composition et musique à l'image est créé et se substitue au cheminement en multimédia.

Alors qu'elle s'apprête à souligner sa 25^e année d'existence, l'École de musique est plus dynamique que jamais notamment grâce à un corps professoral compétent et ouvert aux changements. L'École de musique compte actuellement près de 250 étudiants dont 119¹ sont inscrits au baccalauréat en musique.

Malgré la place significative qu'elle occupe dans sa région, l'École de musique, et en particulier le programme de baccalauréat en musique qui en constitue le cœur, fait face à des défis économiques importants, notamment en raison des compressions gouvernementales des dernières années et d'une compétitivité féroce dans le milieu universitaire.

Le rapport final d'évaluation (avril 2017)

À la lumière des informations recueillies et des consultations menées, les recommandations suivantes ont été formulées.

1. Modifier substantiellement le programme de baccalauréat en musique dans une approche-programme enchâssée dans un parcours de professionnalisation pour l'ensemble de ses cheminements et orientée vers une vision commune à tous les cheminements.
2. Accroître la place faite dans le programme aux médias d'information et de communication dans le but de faciliter les apprentissages et de les améliorer.
3. Mettre en place de nouvelles stratégies de recrutement pour augmenter nos effectifs étudiants au baccalauréat en musique en raison de 15 % d'ici 2025.
4. Instaurer diverses mesures incitatives pour encourager la persévérance et la réussite aux études.
5. Développer un réseau de partenaires internes et externes à l'Université de Sherbrooke afin d'implanter au programme des opportunités d'apprentissage en situation authentique, et ce, à plusieurs occasions dans le parcours de formation.
6. Revoir la composition et le mandat du comité de programme afin de faciliter une gestion intégrée de l'ensemble des cheminements du programme, dans la perspective d'une approche programme unique à tous les cheminements.
7. Accorder les ressources requises (professorales et professionnelles) pour assurer la mise en œuvre et la pérennité de la refonte du programme selon les besoins de la formation en lien avec les tendances émergentes.
8. Examiner des moyens alternatifs pour faciliter l'accès aux collections de musique de la Bibliothèque Roger-Maltais.

¹ Ce nombre correspond au nombre de dossiers actifs en date du 10 février 2017.

La visite des experts (septembre 2017)

Dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en musique, la visite des expertes externes a eu lieu les 19 et 20 septembre 2017. Les deux expertes qui ont accepté de participer à l'exercice sont Christine Beckett, professeure à l'Université Concordia, ainsi qu'Andrée Dagenais, professeure à la Faculté de Brandon au Manitoba. Après avoir analysé le rapport d'autoévaluation en détails, les expertes ont rencontré la direction facultaire, le CEP, plusieurs enseignants et plusieurs étudiants. Ils ont ensuite chacune remis un rapport.

De façon générale, les expertes sont impressionnées par la qualité du programme et confirment les constats déjà établis par le CEP. Elles soulèvent en outre que le défi associé à l'éloignement géographique des milieux culturels est relevé de belles façons par l'équipe du programme. Le CEP tient compte de l'avis des expertes dans les recommandations, notamment en ce qui concerne les ressources requises (professorales et/ou professionnelles) pour assurer la mise en œuvre et la pérennité de la refonte du programme et l'importance de faciliter l'accès aux collections de musique de la bibliothèque Roger-Maltais. Les conséquences sur la qualité de l'enseignement associées au déménagement de la bibliothèque de musique sont d'ailleurs soulevées par les deux expertes. Les membres du CCE auraient souhaité qu'une description de la visite d'expertise soit jointe au rapport d'évaluation.

Les évaluatrices externes n'ont pas donné d'avis sur les recommandations apportées par le programme puisque celles-ci ont été établies à la suite de leur visite.

Puisque la formulation finale des recommandations a été réalisée à la suite de la visite d'expertise et tient compte des recommandations des évaluatrices, le CEP n'avait pas à rédiger d'addenda.

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté des lettres et sciences humaines lors de sa séance du 7 décembre 2017.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en octobre 2017. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en musique ainsi que le plan de mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 14 mars 2018.

Lors de sa réunion du 11 avril, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en musique.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes